



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE
Section promotion professionnelle

Fiche à l'usage des stagiaires, agents de l'administration centrale

Préparation à l'épreuve écrite et orale de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du ministère de l'intérieur

Session 2016

1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION

L'épreuve écrite :

Renforcer la capacité des participants à répondre aux exigences de l'épreuve écrite d'admissibilité consistant en la résolution d'un cas concret destiné à mettre le candidat en situation de travail. Le dossier peut comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Il ne peut excéder vingt-cinq pages.

(Durée de l'épreuve : 3 heures ; coefficient 2)

L'épreuve orale :

Exposer son expérience professionnelle devant un jury qui disposera d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat.

(Durée de l'épreuve : 25 minutes ; coefficient 3)

2 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION

a) Préparation à distance : devoirs en ligne

→ **la préparation à distance** consiste en 3 exercices d'entraînement à l'épreuve écrite.

Une fois l'inscription à la préparation enregistrée, le stagiaire recevra un message de confirmation ainsi que le guide de connexion à la plateforme e-formation de la sous-direction du recrutement et de la formation (MOODLE) accessible depuis internet ou l'intranet du ministère de l'intérieur.

Les sujets seront à télécharger à l'aide d'un mot de passe et d'un identifiant qui seront précisés dans le mail de confirmation d'inscription.

Les devoirs seront à envoyer directement au correcteur dont les coordonnées vous seront communiquées ultérieurement.

Les stagiaires devront accompagner l'envoi de leurs devoirs **d'une enveloppe suffisamment affranchie portant leurs nom et adresse personnelle** pour le retour de la copie corrigée.

Chaque devoir sera renvoyé aux candidats annoté. Une correction type sera mise en ligne sur la plateforme moodle avec le sujet suivant.

b) Choix des options pour les candidats en administration centrale :

- Présentiel RAEP (méthodologie à la constitution d'un dossier RAEP)

Il est nécessaire d'avoir suivi le module en ligne pour participer dans de bonnes conditions à la formation en présentiel.

- Préparation à l'oral (pour les candidats admissibles)

3 – OBLIGATIONS A RESPECTER PAR LE STAGIAIRE

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs à la correction aux dates prévues. Ces devoirs doivent être manuscrits afin d'être réalisés dans les conditions de l'examen ;
- effectuer un **minimum de 2/3** des devoirs proposés au cours de la préparation ;
- se présenter au prochain examen professionnel concerné par la préparation.

Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit, sera systématiquement refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.

4 – INSCRIPTION A LA PREPARATION

La fiche d'inscription devra être complétée (dactylographiée) par le candidat, visée par son supérieur hiérarchique et l'animateur (ou correspondant) de formation.

Cette fiche devra être ensuite scannée et adressée par mail à l'adresse suivante : gestionnaire3-prompro@interieur.gouv.fr au plus tard **le mercredi 07 janvier 2015, délai de rigueur**. (Cette procédure d'inscription s'applique désormais à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation).

Les candidats qui disposent de leur numéro de matricule (indiqué sur la carte agent) doivent impérativement le mentionner sur la fiche d'inscription.

Toute demande d'inscription qui nous parviendra après cette date ne sera pas prise en compte.

6 – FINANCEMENT

Prise en charge financière des modalités pédagogiques de la préparation par la sous-direction du recrutement et de la formation.

Attention : la sous-direction du recrutement et de la formation ne finance qu'une seule préparation par année et par apprenant.

7 – OBSERVATIONS

L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription à l'examen professionnel ou concours.

Il appartient, à chacun, le moment venu, de s'y inscrire sur le site internet du ministère : www.interieur.gouv.fr